

# CE local du 6 juillet : La Direction obligée d'instruire un constat de carence !

Comme prévu, les élus CFDT du centre de Roanne n'ont pas participé au CE de ce jour. Ce sont finalement tous les élus qui n'ont pas souhaité cautionner l'attitude de la Direction locale, attitude que rejette une nouvelle fois la CFDT.

La Direction a donc fait parvenir aux élus l'information écrite sur les usages en vigueur au centre de Roanne qu'elle entend dénoncer **dans un délai fixé au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2008**. On peut lire sur cet écrit la dénonciation des usages suivants :

- Dénonciation du pointage en tenue de ville,
- Dénonciation des visites au local du Comité d'Etablissement pendant le temps de travail,
- Dénonciation des visites au local syndical pendant le temps de travail,
- Dénonciation des visites au local de la mutuelle pendant le temps de travail,
- Dénonciation du règlement de l'horaire variable du centre de Roanne,
- Dénonciation de l'attribution de 7MG dans le cadre de mission dans certains camps militaires français,
- Dénonciation du report des congés au delà du 31 mai.

Les salariés apprécieront ! En dénonçant ces usages, la Direction veut mettre un terme à des pratiques habituelles des salariés pour accroître, selon elle, l'efficacité de l'entreprise. **Elle met surtout en avant les deux axes de remise en cause majeures que sont le temps de travail et le droit syndical, sans aucune contrepartie !** En agissant de la sorte, elle s'inscrit pleinement dans la logique patronale et gouvernementale actuelle...

A propos d'efficacité, la CFDT estime tout aussi important de donner les moyens de travailler aux salariés. En effet, avec la montée en cadence des nouveaux programmes de

matériels, il revient à la Direction locale de faire en sorte que les personnels de production soient équipés correctement de manière à ne pas perdre de temps dans les différentes opérations de soudage et de montage. C'est sans doute tout aussi important d'optimiser l'organisation du travail plutôt que de s'en prendre à quelques minutes concédées au salariés pour se rendre auprès de divers services sociaux.

Tout aussi important, la Direction s'en prend au droit syndical et veut, en interdisant les salariés de se rendre au local syndical durant la journée, comptant ainsi réduire le pouvoir syndical dans l'entreprise... Le plus grave, c'est qu'elle ne propose aucun autre moyen moderne de communication !!! Cela en dit long sur sa volonté de réduire le champ d'action des organisations syndicales, pour mieux imposer sa politique de réduction du dialogue social !

Les salariés ne sont pas dupes de toutes ces petites manœuvres et l'actuelle action de la Direction locale sera, à coup sûr, source de nouveaux conflits à venir. En imposant les choses, plutôt que les discuter et les négocier, y compris en apportant des contreparties, la Direction joue petit bras et les rancoeurs que cette méthode provoque, risquent d'être plus difficiles encore à surmonter dans les prochains mois.

**Ce recours au constat de carence montre s'il en était besoin, une attitude de mépris à l'encontre des personnels. La CFDT entend bien ne pas en rester là et fera en sorte que ces sujets soient abordés lors des négociations des accords collectifs, car c'est bien en négociant, et non en imposant, comme le fait la Direction actuellement, que les compromis se mettent en place et que se construisent les équilibres économiques et sociaux ! En attendant, il est entendu que les salariés continuent de bénéficier de ces usages jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008 !**